



Ni le 49.3 ni l'Euro ne nous arrêterons : on continue jusqu'au retrait !

Depuis trois mois, le camp du Travail et la jeunesse se mobilisent activement contre la loi El Khomry. Malgré un passage en force politique du gouvernement, malgré une répression policière et judiciaire brutale, malgré un traitement médiatique visant à nous décrédibiliser ou attiser la haine... le mouvement reste toujours aussi populaire, la mobilisation ne faiblit pas et rentre dans une phase décisive de grèves reconductibles et de blocages économiques.

Plus que jamais on se mobilise parce que le projet de loi Travail est toujours inacceptable, ni amendable ni négociable :

Un code du travail a minima et des droits à négocier

La loi prévoit la généralisation des accords collectifs à la place des protections légales du code du Travail, réduit à un socle minimal. De nombreux aspects du droit du travail seront désormais négociables. La hiérarchie des normes est inversée et un accord d'entreprise pourra être plus défavorable qu'un accord de branche, le droit sera variable suivant les rapports de force dans chaque entreprise !

Les employeurs pourront soumettre à consultation directe des salariés tout accord négocié avec un syndicat minoritaire (30% aux élections professionnelles) malgré l'opposition des syndicats majoritaires (50%). D'apparence plus démocratique, cette mesure favorisera les accords sous la contrainte du chantage à l'emploi. Les droits vont régresser, surtout dans les petites structures ou chez les sous-traitants.

Travailler plus pour gagner moins

La loi va donc permettre de « négocier » de nombreux reculs en dérogeant aux 35h comme base du temps de travail : forfait jour au lieu des 35h pour les entreprises de moins de 50 salarié.e.s ; travail quotidien passant de 10 à 12h, relèvement du maxima hebdomadaire à 46h pendant 12 semaines, avec réduction des pauses. Par accord de branche, la modulation du temps de travail et du calcul des heures supplémentaires pourra s'étendre sur 3 ans.

En parallèle à la hausse du temps de travail, il sera possible de négocier un plafonnement de la rémunération des heures complémentaires (pour les temps partiels) et supplémentaires à seulement 10 %.

En plus des accords dits « défensifs », permettant déjà de négocier des baisses de salaires ou des hausses du temps de travail sous prétexte de sauvegarde de l'emploi, le projet donne les mêmes possibilités aux entreprises n'ayant pas de difficultés, avec des accords dits « offensifs ».

Plus de soumission à l'employeur

Notre vie privée sera davantage entamée au nom des besoins de l'entreprise : réduction du temps de prévenance de 07 à 03 jours pour les changements d'horaires pour les temps partiels ; les astreintes ne seront plus obligatoirement connues 15 jours à l'avance ; est introduite la possibilité de modifier la date des congés moins d'un mois avant le départ (si accord d'entreprise) ; la durée de certains congés (sabbatiques, proches-aidants...) ne seront plus fixés dans la loi mais par accords.

**NON À LA
CASSE DU CODE,
RETRAIT DE
LA LOI TRAVAIL !**

Des licenciements plus faciles et une justice au rabais

Le projet assouplit les critères justifiant les licenciements économiques tout comme les possibilités de licenciement en cas de reprise ou de transfert d'entreprise (actuellement il y a obligation de reprise des salariés en cas de vente).

Les accords collectifs primeront sur le contrat de travail. Un.e salarié.e refusant un accord régressif pourra être licencié.e « pour faute » sans possibilité de saisir les prud'hommes !

Les indemnités, en cas de reconnaissance de la nullité d'un licenciement économique ou pour inaptitude, baisseront de 12 à 6 mois. Le barème des indemnités en cas de reconnaissance aux prud'hommes d'un licenciement abusif redevient indicatif. Mais ce barème forfaitaire est plus défavorable que l'actuel et encouragera les tribunaux à réduire les indemnités.

Le projet comporte encore bien d'autres régressions : remise en cause du rôle de la médecine du travail, possibilité pour Pôle Emploi de saisir les trop-perçus sur les allocations chômage...

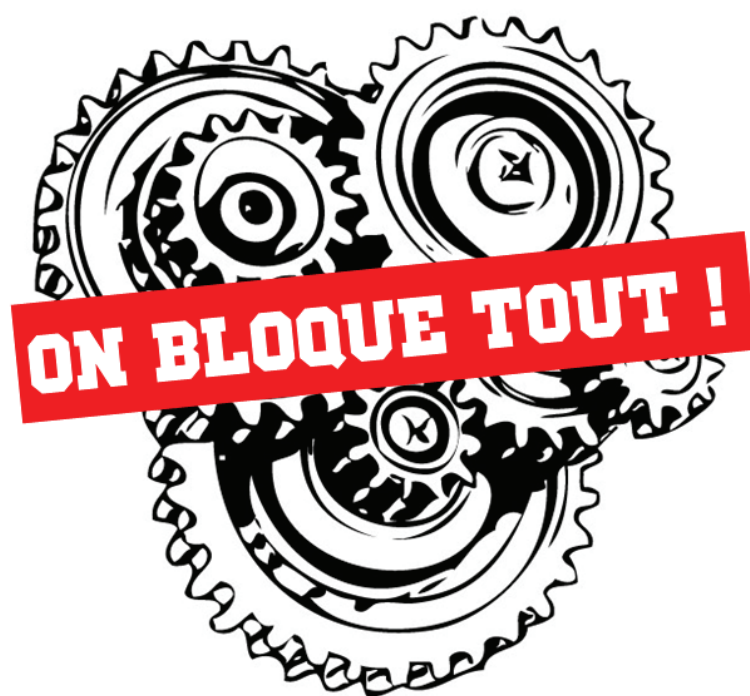
Se mobiliser pour une répartition égalitaire des richesses et du travail !

Comme pour les mesures pro-patronales précédentes (ANI, pacte de responsabilité, CICE), la lutte contre le chômage sert d'alibi, avec le résultat que l'on connaît : plus de 5 millions de chômeurs toutes catégories ! Ne nous leurrions pas : l'objectif est d'accroître la rentabilité des entreprises et les profits des actionnaires, accentuant encore les inégalités de richesse. Nous devons imposer un autre projet de société alternatif à cette barbarie capitaliste !

Nos droits ne sont pas tombés du ciel mais sont le fruit des combats ouvriers et syndicaux de nos aînés ! Nous pouvons obtenir le retrait pur et simple de la loi en portant un coup économique au patronat. Tout est question de rapports de force, c'est le sens de l'engagement de secteurs de plus en plus nombreux dans la grève reconductible et les actions de blocages économiques menés par les organisations syndicales et divers collectifs de lutte. Ne laissons pas les secteurs en pointe mener seul la mobilisation, plus nous serons nombreux-euses dans l'action, plus nos chances de succès seront fortes, alors que la pression est de plus en plus grande sur le gouvernement avec la perspective de l'Euro de football...

La CNT Solidarité Ouvrière appelle à travailler à l'extension du mouvement de grève, à soutenir les secteurs en lutte, à soutenir les actions de blocages économiques. Tous ensemble on va gagner !

La CNT Solidarité Ouvrière 13 s'investit aux côtés de camarades syndicalistes au-delà des étiquettes dans le collectif "on bloque tout 13". Le collectif "On bloque tout 13" a été créé le 09 mai à Marseille par des militants syndicalistes issus de la CGT, CNT, CNT-SO, FSU et Solidaires, déclinaison locale de "l'appel des syndicalistes contre la loi Travail", regroupant au niveau national, 1500 signataires dont 100 structures syndicales. Il s'agit de nous réunir à la base pour dépasser les clivages et organiser concrètement l'extension du mouvement de grève ainsi que des actions de blocage économique en lien avec les secteurs mobilisés.



CNT - Solidarité Ouvrière - Marseille et 13
N° du syndicat : 06.47.39.72.00 ou
04.91.35.06.56
Email : contact13@cnt-so.org

Les permanences syndicales publiques
ont lieu tous les lundi de 16h à 18h et
mercredi de 14h à 17h.